

.....LES RENCONTRES DE L'OZP.....

n°105 – septembre 2013

Ce que l'OZP attend des Assises de l'Éducation prioritaire

Compte rendu de la réunion publique du 18 septembre 2013

Marc Douaire, président de l'OZP, souhaite la bienvenue à tous pour cette 105e rencontre de l'Observatoire des zones d'éducation prioritaires. Il souligne le parti pris spécifique de cette rencontre, celui d'un débat avec l'ensemble des personnes présentes autour de la préparation des Assises académiques de l'Éducation prioritaire prévues en novembre prochain.

Pourquoi cette initiative ?

Force est de constater les carences actuelles du gouvernement en matière de pilotage de l'éducation prioritaire. Cette absence de pilotage laisse les acteurs de terrain sans perspective et surtout pourrait laisser penser qu'aujourd'hui l'éducation prioritaire n'a plus guère de sens. C'est pour cette raison qu'il est important de se poser et de faire l'inventaire des éléments sur lesquels il serait possible de s'appuyer.

Un bilan des RAR fait il y a quelques années par la Dgesc, bien qu'il soit critiquable sur certains aspects, dessinait les contours d'une relance. Court-circuité par le plan anti-violence du ministre d'alors, ce bilan est resté sans suite.

En juillet 2012, les ateliers mis en place dans le cadre de la refondation de l'école ont rassemblé une soixantaine de personnes autour de la question de l'éducation prioritaire. Les propositions étaient suffisamment riches pour servir de base à une relance de l'éducation prioritaire, mais cet apport n'a pas été retenu. Au premier semestre 2013, le chantier n'a pas été ouvert mais un groupe de travail interministériel, auquel l'OZP était invité, nous a donné l'occasion de rappeler que nous avons en mains aujourd'hui tous les éléments d'analyse et d'expertise possibles. Or, manifestement, la volonté politique de préparer des décisions manquait, alors que le temps passe.

Lors de la journée nationale de l'OZP en juin dernier, nos conclusions sur les orientations qui devaient être prises ont rejoint celles des bilans établis dans les ateliers de la concertation de l'été 2012 qui évoquaient relance et rénovation.

Aujourd'hui plus que jamais, il s'agit de mettre les élèves en situation de réussite et notamment ceux qui en sont le plus éloignés, l'accent devant être mis sur la pédagogie. La question de l'attribution des moyens est aussi à nouveau posée. L'existence de fonctions spécifiques comme ceux des coordonnateurs, des enseignants référents, des préfets des études doit conduire à se pencher sur l'évolution du métier enseignant, évolution plus nécessaire encore en éducation prioritaire. Il faut une politique nationale ambitieuse, une mise en cohérence des territoires.

Aujourd'hui, la tenue d'assises académiques, puis nationales, demandée par l'OZP à la Dgesc, ne doit pas occulter la responsabilité politique du ministère. Il est impératif que, dès le mois de décembre, le Ministre prenne des dispositions pour préparer la rentrée 2014 en

s'appuyant sur les bilans des assises académiques et qu'en mars 2014 des orientations soient présentées lors d'assises nationales afin que, dès la rentrée 2014, les acteurs de terrain sachent à quoi s'en tenir.

Jean-Claude Emin (OZP)

Les assises doivent avoir un double objectif :

- permettre aux responsables politiques de clarifier et d'affirmer leurs orientations ;
- permettre aux acteurs de faire connaître les conditions qu'ils jugent nécessaires à la réussite.

Le diagnostic de la MAP (Mission interministérielle de modernisation de l'Action Publique) est un bon point de départ. Nous en avons tiré des conclusions qui s'appuient sur trois points sur lesquels il convient d'être clair : les objectifs de la politique nationale, les territoires et les moyens.

- Les objectifs

L'évaluation de l'éducation prioritaire est difficile parce qu'elle n'a pas toujours été la même au cours des 30 années d'existence et, de ce point de vue, le diagnostic pose un certain nombre de questions. L'objectif essentiel de l'éducation prioritaire, selon nous, consiste à réduire les écarts de réussite entre élèves, entre établissements, et donc aussi entre territoires. Les enseignants souffrent parfois d'une hétérogénéité excessive des élèves, mais parfois aussi d'une homogénéité tout aussi excessive. Le ministre doit donner des réponses, affirmer ses objectifs et faire en sorte qu'ils soient constants.

- Le territoire

La question du périmètre, donc du territoire, est posée. Mais ce sont d'autres questions qui sont évoquées par la MAP : 350 réseaux constituent ce qu'il est possible de piloter correctement. Il faut donc se concentrer sur ces territoires, ce qui n'interdit pas que les moyens des réseaux de réussite scolaire soient maintenus. En plaquant sur l'éducation prioritaire un ensemble de dispositifs périphériques, on a généré de la confusion et perdu de vue l'essentiel.

- Les moyens

La question des moyens fait débat. L'OZP, en accord sur ce point avec les auteurs du diagnostic, estime que les moyens supplémentaires dont pourrait bénéficier l'éducation prioritaire ne doivent pas être consacrés d'abord à la diminution des effectifs des classes. Il est clair à nos yeux que « moins d'élèves » n'est pas forcément synonyme de réussite. Il serait préférable d'affecter des moyens pour favoriser le travail en équipe avec des personnels volontaires, stables et ayant une mission claire.

Le diagnostic évoque la formation et la recherche. Elles sont essentielles. La formation doit être continue, la recherche permet de nourrir et d'enrichir la réflexion et la pratique.

Comme l'a souligné Marc Douaire, les assises nationales doivent déboucher rapidement sur des décisions politiques

Débat

François Jarraud (Le café pédagogique) : Deux questions : celle de la mixité, un principe qui met tout le monde d'accord, mais concrètement comment fait-on ? Ensuite, celle des moyens. En les donnant aux chercheurs et aux formateurs, peut-on penser que cela ira mieux ?

Marc Douaire (OZP) : La question de la mixité sociale et scolaire concerne tout le système éducatif et même bien au-delà. Ce n'est pas un problème seulement pour l'éducation mais pour tous les acteurs d'un territoire. Cela pourrait être un enjeu dans le cadre d'assises pour

permettre à tous de travailler ensemble.

En ce qui concerne les moyens, le diagnostic dit bien qu'il ne s'agit pas d'en donner seulement aux chercheurs et aux formateurs mais aux équipes pédagogiques pour favoriser un travail collectif. Dans bon nombre de cas, le fait d'affecter des moyens humains pour travailler autrement est beaucoup plus intéressant que la réduction du nombre d'élèves dans les classes. Un professeur supplémentaire dans une classe peut être un catalyseur d'évolution des pratiques. La co-éducation doit servir à cela : regarder ensemble ce que l'on fait et comment on le fait.

Didier Bargas (OZP) : Il n'y a pas de fatalité sociologique et urbanistique. On arrive à diminuer les difficultés des élèves lorsque les équipes réfléchissent à des stratégies pédagogiques et lorsqu'il y a un apaisement de la vie scolaire.

Bruno Mer (SNES- FSU) : Le rapport de la MAP est très ouvert et suggère des pistes pour les assises. Mais c'est plus un outil de réflexion qu'autre chose. Il y a des inégalités scolaires lourdes issues des inégalités sociales dues aux ségrégations des établissements par le jeu des options ou des ségrégations intercommunales. On doit réduire ces différences. En ce qui concerne la mixité scolaire, comment la soutenir alors que le nombre de dérogations augmente ? Comment contraindre les villes à s'engager ?

Philippe Gérard (chargé de l'éducation au Secrétariat Général à la Ville) : La convention avec le ministère de l'Éducation nationale a été actée entre les deux ministres et devrait être signée dans les jours qui viennent. La mise en place d'un commissariat général à l'égalité des territoires a été annoncée ce matin en conseil des ministres. Issu de la Datar, du SG CIV et de l'Acisé, ce sera un service du Premier ministre.

Une principale de collège (Val-de-Marne) : Aujourd'hui, on nous demande d'organiser une réflexion entre les équipes du premier degré et les professeurs des collèges. Ces derniers sont partants mais nous sommes un réseau de réussite scolaire, ce qui veut dire qu'on va demander aux équipes de travailler sur des objets qui ne les concerneront pas. Nous sommes également démunis pour introduire le débat, nous n'avons aucun outil pour nous accompagner dans cette mise en œuvre.

Un principal de collège (Val-de-Marne) : Nous avons reçu une très forte injonction pour lancer la concertation. Les principaux ont reçu des documents dans leurs boîtes électroniques mais aucune information n'a été donnée aux inspecteurs. Nous avons davantage l'impression d'être sur une opération de communication.

Pierre Garnier (Snuipp-FSU) : Nous avons une réunion au début de la semaine prochaine mais aucune information précise. On sait qu'il y aura une demi-journée de concertation mais, là aussi, aucune information supplémentaire.

Un responsable de CAREP en région : L'année 2012/2013 a été une année blanche mais on sentait venir cette préparation des Assises. Aujourd'hui, on nous dit que tout doit être terminé pour le 4 octobre c'est-à-dire qu'il faut d'ici là avoir organisé une demi-journée banalisée pour que les équipes puissent travailler, qu'ensuite, nous devons faire remonter les contenus en nous appuyant sur les outils fournis par la Dgesco. Trois points d'accords, trois points de discussion, ainsi que des propositions, doivent apparaître et ce sont les Dasen qui doivent faire la synthèse.

Claire Kréper (Unsa) : Nous avons très peu d'informations et aucune remontée sur ce qui se passe dans les départements et les académies. Concernant l'organisation sur le terrain, il n'y a rien de précis. Nous avons entendu dire qu'il y aurait des assises nationales mais tout est flou. Le risque c'est que cette action de concertation entre les deux degrés vienne se tamponner avec celle concernant les programmes organisée dans les écoles primaires.

Un principal de collège (Paris) : Une réunion avec les inspecteurs a eu lieu sans information précise. Ce que l'on constate c'est que la banalisation d'une demi-journée dans les écoles primaires est très compliquée à organiser. Si ces assises locales doivent être conclues pour début octobre, effectivement, nous allons vers quelque chose de peu sérieux.

Un participant : Pourquoi vouloir attendre des directives venant du ministère ? Ne faudrait-il pas chercher des réponses sur chaque territoire en s'appuyant sur les ressources propres à chacun ? Des assises sont-elles vraiment nécessaires ?

Marc Douaire : Le premier objectif de ces assises est de permettre à des acteurs de travailler ensemble. C'est le point de départ. L'essentiel est qu'à partir de cela le ministère fixe des orientations pour asseoir cette politique. Les assises doivent être préparées dans l'esprit de la refondation et non à la sauvette, chacun dans son coin.

Didier Bargas : Nous sommes en droit d'attendre deux choses de ces assises. La première concerne une réflexion des acteurs assez large et ouverte sur ce qui s'est passé ces dernières années ; la seconde doit permettre de faire remonter les contraintes qui tiennent à des difficultés nationales et qui ne pourront être réglées que par le national.

Un IEN du Val-de-Marne : Il existe une très forte attente sur le terrain. Ce matin, nous avons essayé de voir comment nous allons nous organiser pour permettre aux équipes de travailler ensemble et c'est extrêmement compliqué. Ma crainte est que, sur le terrain, la déception ne soit forte.

Nicolas Renard (OZP) : Que le ministère fasse descendre les informations via les recteurs sur le terrain ou que les acteurs soient invités à faire remonter leurs contributions risque d'être un échec dans les deux cas. Pour que cette concertation puisse être réussie, il faudrait qu'il y ait des personnes qui l'accompagnent sur le terrain et que, par un système d'aller/retour, un travail sérieux puisse s'engager. Les acteurs se sentiraient soutenus et forcément entendus.

Un principal de collège (Val-de-Marne) : Il y a une certaine appétence des équipes notamment celles des réseaux Éclair. Mais les réseaux de réussite scolaire sont à bout de souffle et dans un isolement tel qu'il y a fort à craindre que, si le travail se fait dans l'urgence, ne seront enregistrées que les difficultés dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les équipes des RRS.

Un principal de collège (Val-de-Marne) : Aujourd'hui, il y a une méconnaissance de ce qu'est vraiment l'éducation prioritaire dans les RRS. Si nous interrogeons les personnels, c'est le nombre d'élèves par classe, à savoir 25, qui caractérise pour bon nombre d'entre eux ce dispositif.

Arnold Bac (ancien responsable à la Ligue de l'enseignement) : Ne serait-il pas pertinent d'associer à ces assises d'autres partenaires ? Une convention entre la Ville et l'Éducation nationale ne permettrait-elle pas de favoriser le dialogue entre tous ?

Philippe Gérard (SG Ville, chargé de l'éducation) : On nous a demandé de travailler avec la CIMAP. Avec la création du commissariat, la politique de la ville est renforcée. Un « Contrat unique » va se mettre en place qui retiendra trois thèmes prioritaires : l'éducation, la tranquillité publique et l'emploi. Cela doit permettre de créer une dynamique partenariale beaucoup plus forte associant les ministères concernés par la mobilisation du droit commun. Actuellement, nous sommes dans une phase de préfiguration sur 12 sites. À partir des indicateurs retenus, il y aura un affinement de la géographie puisque ce sont 1200 territoires qui sont concernés. En novembre, les décrets d'application et la liste des territoires seront

présentés au Parlement.

Marc Douaire : Il n'est pas pensable que la refondation de l'éducation prioritaire se fasse en vase clos. Une des raisons de l'explosion de la carte scolaire tient au fonctionnement de moins en moins démocratique de l'école. Nous avons besoin d'une école plus juste. Il faut également que le métier soit reconnu, c'est beaucoup plus urgent et important que la prime. Travailler en éducation prioritaire est un exercice professionnel différent. Ce point majeur doit remonter aux assises. Les coordonnateurs, les enseignants référents, les préfets des études ont acquis une compétence d'expertise qu'il convient de faire reconnaître. Aujourd'hui, il reste encore des équipes mobilisées sur le terrain. Nous savons qu'une rentrée de septembre se prépare en janvier. Il faut donc agir très vite pour que les équipes reçoivent un signal fort.

Pierre Garnier : Pour qu'il y ait une évolution des pratiques pédagogiques, le temps donné aux équipes pour se concerter, échanger et mutualiser est essentiel. Nous savons que la formation actuelle est insuffisante. Les questions sur la maternelle, la relation aux parents doivent être accompagnées dans la réflexion. Les dispositifs concernant la scolarisation des moins de trois ans et le « plus de maîtres que de classes » ne doivent pas empêcher que d'autres questions aussi pertinentes puissent remonter. Il faut être ambitieux dans les demandes. Et puis ne pas oublier le rural profond...

Marc Douaire conclut sur l'engagement de l'OZP de faire écho de ce débat auprès du Ministère et relève qu'il y a unanimité pour souhaiter l'organisation d'assises nationales au début de 2014.

Compte rendu rédigé par Brigitte D'Agostini